

RG: 13/1074

ORDONNANCE

23/7

Le Greffier

Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID : 056-215601014-20230412-DEL10_2023_0412-DE

Nous, Anne BARON Juge-Commissaire de la procédure de redressement judiciaire de SCCV LES VILLAS DE ROMELEC immobilière ZA LES PONTREUX 44530 DREFFEAC,

Assisté du Greffier, G. GLOAGUEN

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'Article L. 642-18 du Code de Commerce,

Vu les mesures de publicité régularisées par le Mandataire judiciaire, au visa des dispositions de l'Article L 642 - 22 du Code de Commerce,

Vu que le dirigeant, Monsieur GILBERT JOUVANCE, a formulé ses observations sur la présente cession,

Vu que la cession de la voirie au profit de la mairie de LANGUIDIC va permettre de clore la promotion immobilière de la SCCV LES VILLAS DE ROMELEC et partant d'engager la clôture de la liquidation judiciaire de celle-ci,

Autorisons la vente des parcelles de voirie AD 591 et AD 607 au profit de la mairie de LANGUIDIC au prix stipulé de un euro hors taxe,

Disons que l'acte authentique sera reçu par Maître Florent LERAY, Notaire Associé titulaire d'un office notarial dont le siège est à QUIMPER (Finistère), 20 quai de l'Odet.

Ordonnons la notification de la présente Ordonnance, et ce par les soins du Greffier, au créancier inscrit indiqué ci-après :

- A la Banque CIC OUEST B.P 84001 44040 Nantes Cedex 1 (Réf : 14193827408)
- A la SARL ALLHEUR, 7, rue Mathurin Brissonneau 44100 Nantes

➤ Ainsi qu'au dirigeant :

Mr Gilbert JOUVANCE
Berdeux
56350 RIEUX

➤ Et à l'acquéreur

Mairie de LANGUIDIC
2, rue de la Mairie
CS 30002
56 440 LANGUIDIC

LE GREFFIER

le JUGE COMMISSAIRE

Le Juge-Commissaire
Madame BARON
Fait à SAINT-NAZAIRE, le
16 janvier 2023



LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Commune de LANGUIDIC

Extrait de plan

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID : 056-215601014-20230412-DEL10_2023_0412-DE



17/11/2022

Origine cadastre © Droits de l'état réservés.
Ce document n'a pas de valeur légale, il n'est fourni qu'à titre indicatif.

1/1000